

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 Octobre 2020

L'An Deux Mille vingt, le douze Octobre en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), de la commune de SAINT PAUL DE VARAX s'est assemblé en session ordinaire en salle du conseil, après convocation légale sous la présidence de Franck SUCILLON.

### **ORDRE du JOUR :**

Intervention de M. FABRIZZI (en amont du conseil)  
Intervention de Sarah VAVRILLE Réalités Environnement (en amont du conseil)  
Lancement du projet de travaux d'assainissement 2021  
Vote subventions CCAS  
Vote participation au centre de loisirs de Marlieux  
Questions diverses

### **Etaient Présents :**

M. SUCILLON Franck	Mme BURNET Juliette
Mme HAASER Marie Françoise	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. MANCINI Cédric
Mme VELON Charlotte	M. SEIGNER Grégoire
M. VAN DORT Didier	M. MINASSIAN Guy
Mme CAILLAT Guylaine	Mme ABRAM- PASSOT Evelyne
M. OTTAVIOLI Hervé	M. HAAS Guillaume
PRADOS Jocelyne	M. CAILLAT Lionel

### **Etaient absents :**

BILLOUD PERRET Nathalie (Procuration à G. MINASSIAN)  
CONSTANTIN Laurent (Procuration à H. OTTAVIOLI)  
MOIROUX Lorelei

### **INTERVENTION DE M. FABRIZZI**

Intervention de M. FABRIZZI, propriétaire de l'établissement « Pizzeria le Siracuze » concernant la concurrence avec le commerce ambulancier du camion de pizzas qu'il estime déloyale et qui le pénalise dans son activité.

### **INTERVENTION REALITES ENVIRONNEMENT (Sarah VAVRILLE)**

Présentation par Sarah VAVRILLE du renouvellement des réseaux communaux dans le cadre du programme 2021.

Elle informe que le Schéma Directeur envisageait un certain nombre d'actions de mise en séparatif des réseaux sur le mandat.

Le plan de relance 2020-2021 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse va permettre d'obtenir des subventions qui n'étaient plus à espérer pour l'assainissement, ce uniquement sur 2020-2021.

Aussi, au vu de la bonne santé financière du budget annexe d'assainissement, et des travaux à réaliser sur le mandat, il a été envisagé de déposer un dossier englobant l'ensemble des actions du mandat, tout en s'attachant à une vision plus globale à l'échelle de la commune, afin d'optimiser les réseaux à reprendre dans le cadre des travaux, et d'apporter des solutions efficaces en terme de déconnexion des eaux claires parasites sur le système d'assainissement.

L'avant-projet sera présenté lors du prochain conseil municipal, avec les coûts de chaque opération.

Le Maire sollicite le conseil pour modifier l'ordre du jour et ajouter le point « convention avec ENEDIS » pour la mission d'alimentation de la salle multifonctions)

Le conseil accepte cette modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil de la démission de Mme ANDREIEFF Nadine qui est remplacée par le suivant sur la liste Mme PRADOS Jocelyne.

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Charlotte VELON est nommée secrétaire de séance.

### **LANCEMENT DU PROJET DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2021**

Le Maire explique que les travaux de "**Renouvellement des réseaux communaux – Programme 2021** » sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Rebond Eau Biodiversité Climat » (2020-2021).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau DECIDE, avec 17 VOIX pour et 1 ABSTENTION

- De valider l'avant-projet de l'opération « **Renouvellement des réseaux communaux – Programme 2021** »
- De valider le montant estimatif de 1 102 800.00 € H.T de l'opération (Etude et travaux), et les modalités financières de cette dernière.
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération.
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération.
- D'autoriser, pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de SAINT PAUL DE VARAX et à la lui reverser.
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.
- De réaliser cette opération d'assainissement collectif (étude et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement

- De mentionner dans les pièces du dossier de consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Cédric MANCINI demande où en est la programmation du renouvellement du contrat d'affermage actuellement avec SOGEDO.

Hervé OTTAVIOLI répond que cela n'a pas été encore engagé.

### **VOTE SUBVENTION DU CCAS**

Présentation de la nécessité de procéder à une délibération pour la subvention en faveur du budget du CCAS d'un montant de 1 500 € prévu en fonctionnement.

Le conseil municipal décide de reporter cette délibération manquant d'informations plus précises sur cette délibération qui a déjà fait l'objet d'un vote au budget.

### **VOTE PARTICIPATION CENTRE DE LOISIRS DE MARLIEUX**

Le conseil prend connaissance de la demande de subvention de la commune de Marlieux dans le cadre de l'accueil des enfants de notre commune durant l'été sur leur centre de loisirs.

La demande s'élève au montant de 1 000 €.

Le conseil municipal décide de reporter cette délibération manquant d'informations plus précises sur cette demande.

### **CONVENTION AVEC ENEDIS**

Le Maire fait part au conseil de la nécessité d'établir une convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre de la mission d'alimentation de la salle multifonctions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre de la mission d'alimentation de la salle multifonctions.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Concurrence Pizzeria le Siracuze et camion de Pizzas**

Un débat s'installe sur l'avis et les solutions à proposer à M. FABRIZZI.

-envisager de changer le jour d'intervention du camion de pizzas

-régulariser le contrat et les conditions d'occupation du domaine public avec étude d'un tarif adapté

A voir dans un prochain conseil.

#### **Travaux de la cantine**

Guy MINASSIAN demande des explications sur les normes d'accessibilité des travaux de la cantine.

Hervé OTTAVIOLI informe qu'une déclaration de travaux a été faite durant les travaux après aval de l'agence O1 et vu avec la SOCOTEC. Il fait part qu'il traite actuellement le dossier d'ERP (Etablissement recevant du public) pour les écoles.

En ce qui concerne l'incendie, le dossier a bien été reçu par le SDIS et devrait être validé.

### **Fonctionnement du conseil municipal**

Guy MINASSIAN évoque le rôle des conseillers au sein du conseil municipal et fait part de son inquiétude face au fonctionnement actuel et l'incapacité constaté lors de ce conseil de délibérer sur les points d'ordre du jour.

Marie Françoise HAASER dit que ce qui a été fait était peut-être maladroit mais bénéfique au niveau du confort pour les enfants fréquentant la cantine y compris pour la garderie.

Guy MINASSIAN répond que le bienfondé des travaux n'est pas le sujet.

Juliette BURNET informe qu'au vu de l'organisation interne du conseil très perturbé de ces dernières semaines, elle démissionne de toutes ses fonctions : 1<sup>ère</sup> adjointe, conseillère et de son poste de 5<sup>ème</sup> vice-présidente de la communauté de communes.

Une discussion hors contexte s'engage sur des litiges entre personnes et plaintes déposées en gendarmerie.

Thierry PISTRE, déçu de la médiocrité des débats, rappelle qu'il avait fait le choix de s'investir dans un objectif qui servirait le village, informe qu'il remet sa démission au Maire en désaccord avec le fonctionnement et les décisions prises par celui-ci.

### **Centre de loisirs**

Didier VANDORT demande où en est l'étude de la réouverture d'un centre de loisirs sur la commune.

Marie Françoise HAASER informe que juridiquement les choses n'étant pas réglées, il va être compliqué de pouvoir ouvrir un centre de loisirs sur St Paul cette année.

### **Formation d'élus**

Didier VANDORT demande où en est la programmation de formation pour les élus.

Le Maire répond que les formations sont payantes jusqu'à la fin de l'année et qu'il serait dommage d'engager des démarches payantes dans ce laps de temps.

### **Délégation de signatures pour les dépenses**

Didier VANDORT demande au Maire quel fonctionnement il retient pour les dépenses et engagements de la commune.

Le Maire répond que toutes les commandes d'un montant environ de 2 000 euros seront soumises au conseil municipal.

### **Salle multifonctions**

Didier VANDORT demande quels sont les travaux supplémentaires accordées dans le cadre de la construction de la salle multifonctions.

Le Maire informe que le local poubelles sera déplacé sur la partie nord sans aucuns frais engagés supplémentaires. Des vasques ont été ajoutées avec partie carrelage offert par le carreleur.

Concernant la carte d'accès à la salle, l'entrée s'effectuerait par une seule porte pour permettre d'ajouter une caméra sur l'entrée du site.

Les vœux et l'inauguration devraient être réalisés dans le même temps pour une économie.

### **Urbanisme**

Thierry PISTRE demande des informations sur l'organisation de la gestion de l'urbanisme  
Le Maire va s'en occuper et sollicitera les services spécialisés si nécessaire.

### **Participation centre de loisirs**

Evelyne ABRAM PASSOT fait remonter au conseil des sollicitations de la part des parents d'élèves pour une participation sur les centres de loisirs extérieures.

Le Maire répond que des contacts seront pris avec les centres de loisirs.

### **Fonctionnement des commissions**

Guyline CAILLAT estime qu'il y a un problème de communication entre les personnes et qu'il serait opportun de faire remonter toutes les informations des commissions au Maire.